


DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 
ID : 069-216900621-20220715-03_07_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/07/2022

Compte rendu affiché le : 18/07/2022

Date de convocation : 09/07/2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Joël GUINAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Arnaud MOUNIER, Delphine CHILLET, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 03.07.22

OBJET : **Maison d'Assistantes Maternelles : Convention d'occupation temporaire du domaine public - AVENANT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 05.09.21 du 16 septembre 2021 avec pour objet le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public de la MAM Monts et Merveilles, suite au départ de Mme JULLIEN remplacée par Mme PERRONNET

Il indique que Mme Anne GRANGE a décidé également de quitter l'association au 31/07/2022 et que Mme Laetitia CHILLET souhaite quant à elle intégrer l'association au 1/08/2022.

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant qui fait état de la modification des membres de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
& après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres Présents

1° -AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'association MAM Monts et Merveilles.

2° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus. S
Registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 069-216900621-20220715-03_07_22-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

P. BONNIER

